
PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Lettre d'information

N° 333 - 19 août 2026



Nous poursuivons notre réflexion sur un des objets cantonaux genevois - la contraception gratuite - et sur un objet fédéral : la neutralité.

Dufour ou le génie de la modération

PAR ERIC BERTINAT

Lorsque la Diète décida, en novembre 1847, de recourir aux armes contre les cantons du Sonderbund, une question s'imposa immédiatement : qui pouvait conduire une guerre civile sans aggraver les divisions du pays ? Le choix s'était porté, dès le 21 octobre, sur le Genevois Guillaume-Henri Dufour, âgé de soixante ans. Il pouvait surprendre. Sa désignation ne fut d'ailleurs pas sans difficulté. «Dufour, qui est surpris, décontenancé, déchiré, est très hésitant. Il refuse tout d'abord sa nomination puis l'accepte. Il ne fait pas de doute qu'il prend bien malgré lui le commandement de l'armée fédérale». (1)

Dufour est-il un militaire de carrière au sens classique du terme ? Il est d'abord un ingénieur. Mais tout son parcours est indissociable de l'armée : « Je suis né soldat et Dufour au milieu des canons, c'est comme un poisson dans l'eau. Il est dans son élément », dira-t-il de lui-même (2). Formé à Paris, à l'École polytechnique, puis à l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz, où il s'initie aux hautes arcanes de ce que l'on nommait alors « l'art fortificatoire », il n'aura toutefois pas le temps d'achever sa formation : il est envoyé à Corfou, où il est affecté à la direction des fortifications des îles Ioniennes. Il y vivra son baptême du feu. À l'abdication de Napoléon, il regagne Genève. Mobilisé lors du retour de l'Empereur pendant les Cent-Jours, il reprend du service dans l'armée française avant de la quitter définitivement en 1817.

De retour à Genève, il dessine, calcule, construit. Il dirige des travaux d'urbanisme, aménage les quais de Genève, construit notamment la passerelle suspendue de Saint-Antoine et participe à la transformation de la ville. Il dirige également les travaux qui aboutiront à la première carte topographique précise de la Suisse. Avant d'être général, il est un bâtisseur. En 1817, il entre dans la nouvelle armée fédérale avec le grade de capitaine. En 1819, il participe à la fondation de l'école militaire de

Thoune, où il enseigne le génie jusqu'en 1831. Il y jouera un rôle de première importance : connaissant les lacunes de la formation des officiers dont il a la charge, il va employer tous ses talents pédagogiques à les combler. (3)

Cette facette est essentielle : lorsqu'il prend le commandement de l'armée fédérale, il est choisi pour ses qualités militaires et humaines. Il ne cherche pas le panache ; il cherche la solution la plus efficace et la moins coûteuse en vies humaines. Dufour ou le génie de la modération.

Sur le plan personnel, il était réputé d'un tempérament calme, réservé, presque austère. Peu porté sur les discours enflammés, il travaillait énormément. Ses contemporains soulignent sa courtoisie et son absence de vanité. Il n'avait rien du chef charismatique ; son autorité venait de la confiance qu'il inspirait.

Le 5 novembre, d'un jet – son brouillon ne comporte pour ainsi dire pas de ratures – il rédige sa Proclamation à l'Armée, qui est l'un «des plus beaux textes de notre histoire» (Olivier Reverdin). Avant l'offensive, il adresse à ses officiers une instruction devenue célèbre où il leur demande de «(...) Je mets donc sous votre sauvegarde les enfants, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps».

Elle résume sa vision de la guerre civile. Pour lui, les soldats du Sonderbund ne doivent pas être traités comme des ennemis irréconciliables, mais comme des Suisses qu'il faudra retrouver une fois les armes déposées. Ses instructions demandent notamment d'éviter les mauvais traitements, de respecter les

établissements religieux et de traiter avec égards les prisonniers et les otages.

Le milieu dans lequel Dufour s'est formé et a vécu était protestant, fervent, mais ni exalté, ni mystique. De solides convictions, certes, mais une évidente pudeur à les exprimer. De 1847 à 1855, il a été membre du Consistoire. Mais dans ses Notes biographiques, parlant de sa vie à l'École polytechnique, Guillaume-Henri écrit : « Tous les dimanches le bataillon allait à la messe. Jamais je n'ai fait valoir ma qualité de protestant pour m'en exempter. » C'est alors qu'il apprit à connaître et respecter les catholiques, bien différents à l'usage de ce qu'on disait d'eux à Genève. Cela lui rendit certainement un grand service lors de la guerre du Sonderbund. Il n'aurait pu être pour la Suisse divisée l'homme providentiel qu'il a été en 1847 s'il n'avait eu, à l'égard des catholiques (sinon du catholicisme en tant que corps de doctrine), une attitude de compréhension et de large tolérance » (4).

Cette disposition d'esprit explique aussi pourquoi sa nomination finit par s'imposer malgré ses hésitations initiales.

Pourquoi un Genevois à la tête de l'armée fédérale ?

La réponse est avant tout politique. Les cantons alémaniques, largement majoritaires à la Diète, auraient pu imposer l'un des leurs. Ils ne le firent pas. Dufour présentait plusieurs avantages. Il était extérieur aux rivalités entre les grands cantons alémaniques. Son immense réputation d'ingénieur et d'organisateur dépassait les frontières linguistiques et son parcours militaire lui avait fait occuper les plus hauts postes dans la nouvelle armée fédérale. Son tempérament rassurait les modérés qui redoutaient les excès des radicaux les plus militants. Enfin, Genève, entrée dans la Confédération seulement en 1815, apparaissait comme un canton moins impliqué dans les anciennes querelles confessionnelles du centre de la Suisse. « Le nom de Dufour rallia des officiers d'état-major qui détestaient la politique radicale encore qu'il la détestât lui-même », note le catholique conservateur saint-gallois Baumgartner (5).

Il existe même une certaine ironie historique. Les radicaux cherchaient un général capable de vaincre rapidement le Sonderbund ; ils choisirent un homme qui s'attacha presque davantage à éviter les morts qu'à remporter une victoire éclatante. Les catholiques, qui avaient toutes les raisons de se méfier du chef de l'armée fédérale, eurent finalement affaire à un adversaire respectueux, qui imposa à ses troupes une stricte discipline et chercha à éviter les pillages et les représailles. Les exactions qui eurent néanmoins lieu à Fribourg et surtout à Lucerne furent d'ailleurs contraires à l'esprit de ses instructions.

C'est là le véritable intérêt de Dufour. Il échappe aux catégories habituelles. Protestants et catholiques, radicaux et conservateurs, Romands et Alémaniques ont tous fini par reconnaître en lui une figure nationale. C'est précisément parce qu'il n'était pas l'homme d'un camp, mais celui de la Confédération, que la Suisse lui confia son destin au moment le plus critique de son histoire. Un publiciste anonyme commente : « Que le général Dufour ait réussi à réunir, à amalgamer, à conduire une armée de soixante-dix à quatre-vingt mille hommes, composée de milice et dans laquelle vingt mille catholiques au moins marchaient à contre-cœur, c'est un fait qui lui est acquis et qui prouve son habileté » (6).

La reconnaissance nationale ne fut pourtant pas immédiatement suivie d'une reconnaissance dans son propre canton. Lors des premières élections fédérales d'octobre 1848, Guillaume-Henri Dufour est candidat à Genève. Arrivé en tête du premier scrutin du 22 octobre, il fait partie des trois candidats élus, mais le scrutin est annulé. Au second tour, le 28 octobre, les radicaux remportent les trois sièges et Dufour n'obtient plus que 1 260 voix. Il sera finalement élu au Conseil national dans le canton de Berne avant de retrouver, quelques années plus tard, un siège représentant Genève.

Antoine Baumgartner résume cette ingratitude en écrivant : « Nos historiens à venir (...) auront à comprendre l'hostilité que les radicaux genevois ont portée au vainqueur du Sonderbund, traité par eux d'aristocrate et presque d'ultramontain » (7).

Comme l'ingénieur qu'il avait toujours été, Dufour considéra la guerre non comme une occasion de gloire, mais comme un problème à résoudre avec le minimum de destructions. Cette approche, fondée sur la mesure plus que sur l'esprit de revanche, permit à la Suisse de sortir rapidement du conflit et facilita la réconciliation entre les vainqueurs et les vaincus. La campagne dura trois semaines et fit relativement peu de victimes au regard des effectifs engagés.

C'est sans doute ce qui explique que, bien au-delà de ses succès militaires, Guillaume-Henri Dufour demeure l'une des rares figures véritablement consensuelles de l'histoire suisse. —

Références

- (1) Pierre Du Bois, La guerre du Sonderbund. La Suisse de 1847, Alvik, 2003.
- (2) Cité par Jean-Jacques Langendorf dans son ouvrage Guillaume Henri Dufour ou la passion du juste milieu (page 7) – Éditions René Coeckelberghs (1987)
- (3) ibidem, page 17
- (4) Olivier Reverdin, La famille, le milieu, la tradition, Dictionnaire historique de la Suisse.
- (5) Cité par Jean-Jacques Langendorf dans son ouvrage Guillaume Henri Dufour ou la passion du juste milieu (page 25) – Éditions René Coeckelberghs (1987)
- (6) Le radicalisme en Suisse. Lettre sur les événements de novembre 1847, Paris, 1847.
- (7) Antoine Baumgartner, Lettres genevoises sur divers sujets, Genève, Imprimerie de Jules-G. Fick, 1849.



La contraception condamnée par l'Eglise (3/4)

La pilule qui dilue l'amour

ABBÉ THIBAUT DE MAILLARD

La présentation que le parti socialiste fait de son initiative (Initiative pour une contraception gratuite - Parti Socialiste Genevois) laisse interdit. Argument économique. Argument médical, et argument égalitaire. Le concept d'amour, dans l'acte conjugal, n'est pas même effleuré. C'est malheureusement symptomatique d'une vision de l'acte sexuel comme un acte uniquement charnel, dénué de toute dimension spirituelle. Il ne faudra pas s'étonner qu'une vision tronquée de l'acte conjugal conduise à une erreur d'appréciation lourde de conséquences sur la vie affective et spirituelle des utilisateurs de la contraception.

Le mot amour comme paravent des naïfs

Le mot amour peut désigner des réalités presque opposées. De la jouissance de et par l'autre, jusqu'à la souffrance pour l'autre. Souvent, il ne signifie qu'un attachement. (André Bergevin, Révolution permissive et sexualité, p. 109).

Le problème est que les usagers de l'amour-consommation volent souvent la beauté de l'amour-sacrifice pour cacher la laideur de leur égoïsme. C'est oublier le fait qu'il ne suffit pas qu'il y ait une relation consentie et positive pour qu'il y ait valeur. L'acceptation des deux « partenaires » ne suffit pas pour que leur acte soit un acte d'amour au sens le plus noble. D'où vient la valeur d'un amour ?

Est-ce du plaisir ? Le problème est que chacun sait que tous les plaisirs ne sont pas moralement bons. Certains sont même (encore) condamnés par la loi. L'amour interdit peut s'appeler abus, ou complicité. Le plaisir ne sera donc pas suffisant pour légitimer l'amour.

Il faut une autre dimension : c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous l'enseigne. « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime. » (Evangile selon St Jean, 15, 13) L'amour vrai et bon ne consiste donc pas à prendre pour soi mais à donner jusqu'à se renoncer personnellement.

Pour être clair, tout acte sexuel n'est donc pas un acte d'amour. Ce peut être seulement un acte de jouissance, sans vrai don à l'autre. Tout acte sexuel n'est donc pas un acte bon. S'il consiste uniquement à prendre sans rien donner de vrai, c'est une contrefaçon, vide de sens. Par son acte, son auteur exprime un grand amour. En réalité, il n'est peut-être qu'un jouisseur des jours heureux, prêt à délaisser son partenaire à la première épreuve. Cela ne s'appelle pas de l'amour.

La pilule favorise précisément un amour de contrefaçon : celui où l'on prend sans rien donner. Aucun espoir de donner la vie. Aucune marque de confiance en son conjoint pour assumer l'enfant possible. Aucune marque de respect pour le caractère sacré de l'acte qui donne la vie. Aucune marque de respect non plus pour la personne associée, utilisée désormais sans la limite qu'impliquerait la possibilité d'une naissance.

La pilule décourage donc l'amour vrai, parce qu'elle empêche l'enfant : le plus beau donc que Dieu permet de faire, pour deux êtres humains.

Contraception et spiritualité : les ennemis jurés

Les méfaits de la contraception ne s'arrêtent malheureusement pas là. En rendant l'amour vrai beaucoup plus difficile, la contraception empêche aussi ce qui est une condition de cet amour : la spiritualité.

Chacun sait qu'il y a en l'homme ces deux facettes : l'ange et la bête. Pascal a dit : « qui veut faire l'ange, fait la bête. » Celui qui en conclurait qu'il vaut mieux éviter de faire l'ange risquerait bientôt d'être plus bestial que les bêtes. Il faut être les deux : ange et bête. Ou autrement dit : corps et esprit.

La difficulté est que ces deux « animaux » se font durement concurrence. Ou pour être plus juste, la bête, nos instincts débridés, veut toujours prendre plus de place, au détriment de l'ange, qui somnole, lui-même, un peu trop facilement.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, en rentrant dans le monde, n'ignorait évidemment pas cette problématique de notre vie quotidienne. Son enseignement s'est manifesté pour nous aider à dresser la bête, en réveillant l'ange.

Réveiller l'ange : c'était emplit nos âmes des motivations qui font grandir, et leur communiquer la détermination qui leur permette d'accomplir le bien. C'est-à-dire : communiquer une spiritualité.

Parmi d'autres, trois motivations qui touchent de près la contraception.

1. Impossible, dans l'état incliné au mal de notre nature, de bien user de quelque chose sans être capable de s'en priver de temps en temps. Le sacrifice, c'est-à-dire le renoncement volontaire à une chose permise, est la condition pour l'aborder sans les excès qui font en abuser. « On ne possède que ce à quoi on renonce », disait Simone Weil (La pesanteur et la grâce). Ici la contraception élimine toute nécessité de privation, puisque le « risque » d'avoir un enfant est supprimé. Le sacrifice est donc rendu inutile.

2. L'acte conjugal n'est qu'un plaisir solitaire à deux s'il n'est pas accompagné d'une véritable union des esprits. Mais pour qu'il y ait union des esprits, il faut aussi qu'il y ait une promesse, celle de continuer dans le temps ce que l'acte aura signifié dans l'instant. Education, fidélité de l'amour quotidien dans les petites choses. Alors se vérifie cette belle parole de Gustave Thibon : « Je sais maintenant que la chair est aussi esprit et l'instant qui passe, éternité. » On aura compris que la contraception vole la possibilité crédible de toute promesse, car l'enfant, qui en est le cœur, est évacué par la pilule.

suite page 5

Le chômage en Suisse : quand le travail ne protège plus l'homme

PAR MIRCO CANOCI

La fin d'un modèle ? Pendant longtemps, la Suisse a incarné un modèle économique presque unique en Europe. Faible chômage, stabilité de l'emploi, salaires élevés : travailler semblait garantir une certaine sécurité.

Aujourd'hui, cette image se fissure

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) a atteint 5,2 % au premier trimestre 2026, son niveau le plus élevé depuis la crise du Covid-19. Plus de 266 000 personnes sont actuellement à la recherche d'un emploi.

Ces chiffres demeurent faibles en comparaison européenne. Pourtant, derrière les statistiques se cachent des hommes et des femmes qui perdent bien davantage qu'un revenu : une place dans la société, une identité professionnelle et parfois une part de leur estime d'eux-mêmes.

Le chômage n'est jamais uniquement une question économique ; il touche directement la dignité de la personne.

Un marché du travail profondément transformé

Mondialisation, numérisation, automatisation et concurrence internationale modifient durablement le marché de l'emploi.

Les entreprises recherchent davantage de flexibilité et de rentabilité. Dans cette logique, l'expérience, autrefois valorisée, peut devenir un handicap. Les salariés expérimentés coûtent plus cher et sont parfois jugés moins adaptables. Sans être toujours assumée, la logique économique tend ainsi à l'emporter sur la fidélité.

Le travailleur risque alors d'être considéré comme une variable d'ajustement.

Les oubliés de la cinquantaine

Cette évolution frappe particulièrement les travailleurs de plus de cinquante ans.

Les témoignages recueillis en Suisse racontent souvent la même histoire : après vingt ou trente années de carrière, des employés compétents sont licenciés puis enchaînent les refus d'embauche.

Les raisons invoquées restent souvent les mêmes : recherche d'un « profil plus jeune », besoin de davantage de « dynamisme » ou réduction des coûts salariaux.

Pour beaucoup, le licenciement dépasse largement la perte d'un revenu : il remet en question toute une trajectoire de vie.

Une concurrence qui nourrit les tensions

En Suisse romande, la libre circulation des personnes revient régulièrement dans les débats.

De nombreux demandeurs d'emploi estiment subir une concu-



rence accrue, notamment dans les secteurs où l'écart salarial avec les pays voisins demeure important.

Il convient toutefois de distinguer les responsabilités. Les travailleurs frontaliers répondent, comme chacun, aux opportunités du marché. Le véritable choix appartient aux employeurs, qui privilégient les profils correspondant à leurs objectifs économiques.

La question est donc moins migratoire qu'économique : jusqu'où une logique de coût peut-elle primer sur les considérations humaines ?

Réinsertion ou simple gestion administrative ?

Les mesures de réinsertion font également l'objet de nombreuses critiques.

Certains demandeurs d'emploi racontent avoir effectué des stages dans des entreprises qui n'avaient aucune intention de les engager. Refuser ces mesures expose pourtant à des sanctions financières.

Ces pratiques donnent parfois l'impression que certains dispositifs profitent davantage aux entreprises qu'aux chômeurs eux-mêmes.

Le développement de nombreuses structures privées de coaching renforce ce malaise. CV, simulations d'entretien et formations se multiplient, avec des résultats parfois discutables. Certains responsables semblent même déconnectés des réalités du marché, comme en témoignent certaines interventions médiatiques minimisant les discriminations liées à l'âge ou proposant des solutions manifestement irréalistes.

Le fonctionnement même de l'administration est également critiqué. Beaucoup de demandeurs d'emploi perçoivent leur conseiller davantage comme un contrôleur chargé d'appliquer

[suite page suivante](#)

Le chômage en Suisse (suite)

des procédures que comme un véritable accompagnateur. Ces témoignages ne permettent évidemment pas de juger l'ensemble des conseillers, dont beaucoup accomplissent leur mission avec sérieux. Ils révèlent cependant les limites d'un système où l'application des règles prend parfois le pas sur l'accompagnement personnalisé.

Quand le travail devient une simple variable économique

Au-delà du chômage lui-même, c'est notre conception du travail qui semble évoluer. Longtemps considéré comme un lieu d'accomplissement personnel et de participation au bien commun, il tend parfois à être réduit à une simple fonction productive. L'homme est évalué selon son coût, sa rentabilité ou sa capacité d'adaptation.

Cette logique oublie une évidence : l'économie est au service de la personne, et non l'inverse.

Une lecture chrétienne du travail

La doctrine sociale de l'Église rappelle avec force cette vérité.

Dans *Laborem Exercens*, saint Jean-Paul II affirme :

«Le travail est pour l'homme, et non l'homme pour le travail.»

Le travail ne vaut pas seulement par ce qu'il produit, mais par celui qui l'accomplit. Il permet à l'homme de faire vivre sa famille, de développer ses talents et de participer au bien commun. Le chômage subi constitue ainsi une blessure profonde. Il atteint souvent l'estime de soi autant que la situation matérielle.

Saint Paul écrit également :

« Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus. » (2 Thessaloniens 3,10)

Cette parole ne vise évidemment pas celui qui cherche un emploi sans en trouver. Elle rappelle au contraire que le travail fait partie intégrante de la vocation humaine.

Conclusion

Une société se mesure moins à sa richesse qu'à la manière dont elle traite les plus fragiles.

Les statistiques ne devraient jamais faire oublier les personnes qu'elles représentent : un père de famille licencié après trente ans de carrière, une employée devenue invisible à cinquante-cinq ans ou un travailleur expérimenté remplacé parce qu'il coûte trop cher.

Le progrès économique est bénéfique tant qu'il demeure au service de l'homme. Il devient préoccupant lorsqu'il réduit le travailleur à une simple ressource interchangeable.

Pour les chrétiens, le travail possède une dimension qui dépasse l'économie : il participe à la vocation même de l'homme. Défendre la dignité du travailleur, c'est reconnaître que la valeur d'une personne ne dépend ni de son âge, ni de sa productivité, ni de sa rentabilité.

Car lorsqu'un homme perd son emploi, ce n'est pas seulement un salaire qui disparaît. C'est parfois une part de sa place dans le monde qu'il faut l'aider à retrouver. —

La pilule qui dilue l'amour (suite)

3. Reste le concept d'admiration. Le christianisme prêche le respect inconditionnel pour la personne humaine, dans la mesure où elle a été créée à l'image de Dieu. Ce qu'on admire, on le respecte. On n'en fait pas ce qu'on veut. La contraception jette par terre les barrières de l'admiration et du respect, parce qu'elle permet de démultiplier les relations conjugales, sans plus tenir compte d'aucune dimension spirituelle dans les relations : engagement, amour vrai, sacrifice. Avec l'abolition du respect liée à la multiplication indifférenciée des relations charnelles, faut-il s'étonner que les violences conjugales augmentent ?

Conclusion

Amour et spiritualité : la pilule aura volé la beauté de la vie. Au fond de l'assiette, il ne reste que la tristesse, à mâcher jusqu'aux vieux jours. Le discours progressiste ne tient pas ses promesses. Le bonheur volé dure un instant. Le lendemain morose : jusqu'à la mort.

Raison pour laquelle la présentation superficielle du Parti socialiste, en éliminant d'emblée les notions d'amour et de spiritualité, est affligeante. Comment peut-on être aveugle à ce point sur les conséquences humaines profondes de la contraception ? Ici s'applique cette parole de l'Évangile :

«Et lorsque Jésus, s'étant approché, aperçut Jérusalem, Il pleura sur elle, en disant : 'Si tu connaissais, toi aussi, du moins en ce jour qui t'es donné, ce qui ferait ta paix ! Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux'. » (Évangile selon St Luc, 19, 41) —

PERSPECTIVE CATHOLIQUE



**Le 27 septembre :
refusons la contraception
gratuite pour tous !**

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

perspectivecatholique.ch

Eric Bertinat - 1237 Avully / Graphisme-impression : Jet-print - 1971 Grimsuat

Coûts de l'assurance obligatoire des soins

Thomas Bläsi avait posé les questions, **le Contrôle fédéral des finances apporte les réponses**

Perspective catholique - Ce printemps, vous aviez demandé davantage de transparence sur les rabais et avantages accordés dans la chaîne du médicament. Quelques semaines plus tard, le rapport du CDF qui vient de paraître confirme-t-il, selon vous, le bien-fondé de vos préoccupations ?

Thomas Bläsi (Conseiller national UDC/GE) - Oui, sur le fond, le rapport du CDF donne aujourd'hui un poids particulier aux préoccupations que nous avons soulevées. Et il faut rappeler le calendrier, certaines de mes interventions parlementaires sur ces questions ont été déposées il y a près de deux ans, donc bien avant la publication de ce rapport.

Je ne prétends évidemment pas que le CDF confirme chacune de mes propositions. Son audit a son propre périmètre et ses propres conclusions. En revanche, il est important de constater que le Parlement avait déjà identifié la nécessité de davantage de transparence sur les rabais, les avantages et les mécanismes financiers de la chaîne du médicament.

Le CDF vient aujourd'hui apporter des éléments objectifs et documentés qui montrent que ces questions méritaient d'être posées. Les 743 millions de francs par an, documentés dans le rapport, sont d'ailleurs un résultat du travail du CDF, et non de mes interventions. Donc je ne vais pas dire "je vous l'avais bien dit". Je dis plutôt : cela fait près de deux ans que nous demandons que ces mécanismes soient examinés. Maintenant que le CDF a documenté une partie du problème, il serait difficilement compréhensible de continuer à attendre.

PC - Vous aviez demandé que soient examinés les rabais accordés aux grossistes et les éventuelles lacunes entre la LAMal et la LPT. Le CDF relève aujourd'hui un véritable "trou noir" concernant les grossistes. Le refus du Conseil fédéral de votre demande était-il donc prématuré ?

TB - Nous avons demandé que l'on examine précisément les rabais et avantages accordés aux grossistes, ainsi que les éventuelles lacunes à l'interface entre la LAMal et la LPT. Le Conseil fédéral avait refusé cette démarche. Deux ans plus tard, le CDF identifie lui-même un véritable "trou noir" concernant les grossistes. Cela montre au minimum que la question que nous avons posée n'était pas théorique : elle touchait à une zone insuffisamment documentée et contrôlée.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui, ce n'est pas de faire un procès d'intention au Conseil fédéral. C'est de lui demander pourquoi il a fallu attendre un audit du CDF pour regarder sérieusement cette zone du système.

Et surtout, nous devons maintenant la documenter. Lorsqu'il existe des rabais et des avantages dans une chaîne qui est finalement financée par les primes des assurés, l'État doit savoir où ils se trouvent, à qui ils bénéficient et quelle part revient réellement à l'assuré.

PC - Vous demandiez de chiffrer les avantages accordés et leur répercussion aux assurés. Le CDF estime aujourd'hui que plusieurs centaines de millions de francs pourraient être concernés. Pourquoi a-t-il fallu attendre ce rapport pour mesurer l'ampleur du problème et est-ce que le Conseil fédéral maîtrisait cette situation ?

TB - C'est précisément la question que je me pose. Depuis près de deux ans, nous demandons de la transparence et surtout des chiffres. Or le CDF arrive aujourd'hui avec un constat qui porte sur plusieurs centaines de millions de francs. Les 743 millions documentés dans le rapport montrent l'ordre de grandeur du problème.

La vraie question est donc : pourquoi a-t-il fallu un audit du CDF pour disposer enfin d'une vision aussi documentée ? Si l'OFSP maîtrisait parfaitement cette situation, il doit maintenant pouvoir nous expliquer précisément où se trouvent ces montants, comment ils sont traités et quelle part revient aux assurés.

Et si l'OFSP ne disposait pas de cette vision, alors c'est encore plus préoccupant. Cela signifie que nous avons un problème de pilotage et de transparence dans un système financé par les primes des assurés.

Je ne demande pas que l'on désigne un coupable. Je demande que l'on sache où va l'argent. Et désormais, avec le rapport du CDF, il n'est plus acceptable de répondre que nous ne disposons pas des données nécessaires.

PC - Vos interventions parlementaires portent précisément sur les questions soulevées par le CDF. Comment expliquez-vous que votre nom ne figure pas dans les références du dossier, et estimez-vous qu'il aurait dû y apparaître ?

TB - Je ne demande évidemment pas au CDF de faire référence à mon nom, son travail doit rester indépendant. En revanche, il faut rétablir la chronologie et surtout le périmètre.

J'ai déposé neuf interventions parlementaires sur ces questions. Le rapport du CDF en recoupe directement trois. C'est donc une partie de mon travail, pas sa totalité. Et c'est un point important, parce que les interventions qui portent selon moi les potentiels financiers les plus importants ne font justement pas partie des éléments examinés dans cet audit. Je ne peux donc pas dire que le CDF a validé mes neuf textes. Ce serait faux.

En revanche, il est factuellement exact que, près de deux ans avant ce rapport, nous avons déjà demandé que certains de ces mécanismes soient examinés, chiffrés et rendus transparents. Et le rapport montre aujourd'hui que ces questions n'étaient pas fantaisistes. Il documente lui-même des montants considérables.

Mon sujet n'est donc pas de savoir si mon nom figure dans les références. Mon sujet est de savoir pourquoi nous nous arrêtons à trois textes alors que six autres interventions existent, dont certaines pourraient avoir un potentiel financier encore plus important. Le rapport du CDF ne doit pas être la conclusion de ce travail. Il doit être le point de départ pour examiner le reste. —

La neutralité, condition de la diplomatie

PAR NICOLAS MOULIN

Une définition consiste en deux termes : le genre et la différence spécifique. Lorsque que l'on donne la définition d'un être humain, on dit classiquement que c'est un animal rationnel. «Animal» n'est autre que son genre, la famille, la catégorie à laquelle l'homme appartient et «rationnel» est sa différence spécifique. Cela veut dire que parmi la famille animale, la raison est le trait qui le différencie de tous les autres membres de la famille animale. De façon similaire, si une définition de la Suisse était requise, on pourrait aisément répondre par genre et différence spécifique : c'est un pays neutre. Et cela spécialement au cours du XXème siècle comme il a été démontré dans les articles précédents. Mais cette neutralité, à quoi bon ? Eh bien aujourd'hui, nous nous penchons sur son rôle et son influence dans le milieu diplomatique.

Prenons un conflit quelconque. Un pays A se bat contre un pays B pour une quelconque raison. Le pays A, avant de lancer son attaque, s'est assuré du soutien de ses alliés. Le pays B, avant de poursuivre sa provocation et renoncer à une solution à l'amiable, s'est lui aussi assuré du soutien de ses alliés. Ainsi, 2 pays se battent à la vue de tous mais en réalité, ce sont de multiples pays qui s'affrontent dans une lutte commerciale et militaire. Les fonds se vident, les armées s'essouffent, les populations grognent : les dirigeants doivent se parler. Pour entreprendre ces missions de diplomatie épineuses, un pays intermédiaire est désigné pour apaiser la situation. Pour ce faire, celui-ci doit être reconnu par les deux belligérants comme une puissance protectrice. Selon la Convention de Vienne de 1961, « l'État accréditant peut confier la protection de ses intérêts et de ceux de ses ressortissants à un État tiers acceptable pour l'État accréditaire ». La puissance protectrice, vous l'aurez compris, est l'État tiers dont il est question.

Dans ce scénario, chaque pays tient son rôle : belligérant, allié, modérateur. Comme les pays ne sont pas tous de la même taille, chacun possède son propre poids dans la balance mondiale. En effet, celui-ci possède une puissante armée, celui-là d'innombrables ressources naturelles, etc.

S'ajoute à cela le comportement. Pays A est trop honnête pour la scène politique internationale, pays B est plutôt un malin obstiné tandis que pays C ne parle pas, il agit. Voilà maintenant un ensemble d'interaction fort complexe : on se tue, on pratique l'asphyxie économique, la désinformation, on organise des conférences ici, des négociations pour la paix là-bas.

Depuis bien des années, la Suisse s'est trouvée une place d'honneur dans ce jeu fouillis. Etat neutre depuis 1815, elle soigne son statut juridique en intervenant dans les guerres les plus sanguinaires. Elle va là où l'espoir n'est plus et provoque une discussion, un échange. Les prisonniers sont relâchés, un cessez-le-feu est signé. Le conflit n'est pas résolu mais il se calme pour le moment. La Suisse ne possède pas de grandes richesses naturelles, son armée n'est redoutée que par les jeunes citoyens de 17 ans. Ce qui fait son poids et son rôle, c'est son comportement. Les Suisses, imbibés par leur démocratie directe unique, sont des gens de compromis. On discute, on échange nos points de vue, on n'est toujours pas d'accord alors on vote et honneur à celui qui aura rallié la majorité.

Pour garder son rôle, la Suisse soigne son image et sa réputation par une politique cohérente à son statut juridique. Les Conventions de La Haye de 1907 reconnaissent la neutralité comme un statut juridique donné aux pays qui s'abstiennent de participer à un conflit armé. Cela est capital et au centre du débat actuel. Dans une telle définition, rien de suggère que l'état en question doive se priver de sanctions économiques ou autres contre l'un ou l'autre belligérant. Mais reprenons ce que nous disions à propos des puissances protectrices : elles doivent être agréées par les deux combattants. Une nation en guerre accepterait-elle un modérateur qui lui ferme son commerce et lui gèle ses comptes ? Le bon sens y répondra mieux que moi.

L'initiative au sujet de laquelle nous votons pose la question : ne voulez-vous pas une politique qui préserve notre neutralité de fait plutôt que simplement de droit ? En d'autres termes, l'horizon s'obscurcit de jour en jour et nous devons préserver notre neutralité pour ne pas être entraîné dans une guerre que personne de sensé ne veut. La neutralité est la condition de la diplomatie et elle constitue ce que nous sommes sur la scène internationale. Notre riche histoire diplomatique est notre atout et notre modeste contribution à la paix mondiale. Comme dit John Limbert, ancien diplomate américain, aux journalistes de la RTS : « si vous n'avez pas de règles, si les pays ne se parlent plus, ce que vous avez, c'est l'anarchie ». —



Pour nous aider

CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire :

Perspective catholique

1203 Genève

Comment nous aider ?

Par une contribution financière. Le QR ci-contre vous facilitera votre versement.

Une idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions

Aux catholiques, a ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout